

**COMMUNICATION D'ADRESSE PERSONNELLE**

Votre attention est attirée sur la **circulaire n° 94-190 du 29 juin 1994 (BO n° 27 du 7 juillet 1994)**, relative à la liberté de choix des familles s'agissant de la communication de leur adresse personnelle aux associations de parents d'élèves.

L'imprimé dont le modèle figure ci-dessous doit être rempli lors de la première inscription à l'école.

**DÉCLARATION RELATIVE À L'AUTORISATION DE COMMUNICATION  
DE L'ADRESSE PERSONNELLE**

Je soussigné(e) M .....  
parent (1) de l'enfant (*nom et prénom*) .....  
inscrit dans l'école ..... à .....

autorise

n'autorise pas

la communication de mon adresse personnelle, telle qu'elle figure dans le registre des élèves inscrits, aux associations de parents d'élèves.

Date

Signature

(1) ou responsable légal ou personne à qui l'enfant est confié.  
Pour les parents séparés ou divorcés détenant l'exercice conjoint de l'autorité parentale, indiquez le parent chez lequel l'enfant réside.